



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

COPIE

L'AN DEUX MILLE DOUZE
ET LE VINGT ET UN NOVEMBRE

Aff CREDIT LYONNAIS C/

Commis par ordonnance rendue le 5 novembre 2012 par Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL dans une affaire opposant le CREDIT LYONNAIS à la SCI . . . à l'effet de :

« Se rendre sur place aux fins de dresser un procès verbal de description des biens et droits immobiliers appartenant à la SCI . . . et dépendant de l'immeuble sis à BRY SUR MARNE (94), 181 à 193 boulevard Pasteur

J'ai été saisi de ma mission par Maître PICARD, Avocat à la Cour d'Appel de PARIS, domicilié à PARIS (75017), 3 rue de Logelbach, intervenant pour le CREDIT LYONNAIS

En conséquence,

Je Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé de la SCP Gérard FONFREDE et Arnaud MARTINEZ, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, y résidant 60 rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (94), soussigné

Me suis transporté ce jour à 15 heures à BRY SUR MARNE (94), 181-193 boulevard Pasteur, bâtiment C 3, où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

A l'adresse indiquée il existe un immeuble d'habitation.

L'appartement dont s'agit est situé au 1^{er} étage, porte droite en arrivant par l'escalier.

Sur place, j'ai rencontré Monsieur Rudy MARIVAT, locataire à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission.

J'ai immédiatement remis à Monsieur MARIVAT une copie de l'ordonnance sur requête sus-visée.

Monsieur MARIVAT m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes.

Monsieur MARIVAT m'a déclaré qu'il occupait les lieux en vertu d'un bail en date de juin 2011 (sans autre précision) et qu'il réglait un loyer mensuel de 950 euros, charges comprises. Monsieur MARIVAT n'a cependant pas été en mesure de me présenter ledit bail.

J'ai alors procédé à la description des lieux.

Ils se composent de :

- Une entrée dont le sol est recouvert de parquet flottant.
- Dans l'entrée à gauche, une salle de séjour, dont le sol est en parquet flottant qui prend jour par une porte fenêtre
- Dans l'entrée, deuxième porte gauche, une chambre à coucher, dont le sol est en parquet flottant, qui prend jour par une fenêtre
- Dans l'entrée porte face, un dressing, dont le sol est recouvert de dalles de linoléum.
- Dans l'entrée, première porte droite, une cuisine, dont le sol est carrelé, équipée d'un évier et d'une chaudière à gaz et qui prend jour par une porte-fenêtre
- Attenante à la cuisine, une buanderie dont le sol est carrelé
- Dans l'entrée, à droite, un cabinet d'aisances intérieur équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau
- Dans l'entrée à droite, une salle de bains, dont le sol est recouvert de dalles de linoléum, équipée d'un meuble vasque et d'une baignoire et qui prend jour par une fenêtre.
- Dans l'entrée, au fond à droite, une chambre à coucher, dont le sol est en parquet flottant, qui prend jour par une fenêtre

J'ai appris que le syndic de la copropriété était le Cabinet G.I.D, 28 avenue Gabriel Péri à NOISY LE GRAND (93)

Durant mes opérations, il a été établi un métré des diverses pièces visitées ainsi que divers diagnostics nécessaires à la mise en vente de l'appartement.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Arnaud MARTINEZ

Pour copie conforme

